## POURVOI SUR LES QUESTIONS DE DROIT

Par

**Fabrice Picod** 

Professeur à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas

DIRECTEUR DU CENTRE DE DROIT EUROPÉEN

## I. DES CONDITIONS DE RECEVABILITÉ LARGEMENT ENTENDUES

A. DÉCISIONS SUSCEPTIBLES DE POURVOI ET PERSONNES HABILITÉES À FORMER UN POURVOI

B. DÉLAIS DE POURVOI

C. CONDITIONS PROPRES À L'OBJET ET AUX CONCLUSIONS DU POURVOI

## II. DES CONDITIONS RELATIVES AUX MOYENS INVOQUÉS CONDUISANT À RETREINDRE L'IMPORTANCE DU CONTRÔLE OPÉRÉ

- A. LIMITATION AUX QUESTIONS DE DROIT
- B. CATÉGORIES DE MOYENS
  - a. Incompétence
  - b. Irrégularités de procédure
  - c. Violation du droit de l'Union européenne
- C. DEGRÉ DE SÉVÉRITÉ DU CONTRÔLE
- D. RESTRICTION RELATIVE AUX DÉPENS

## III. DES EFFETS DE NATURE VARIABLE

- A. REJET DU POURVOI
  - a. Rejet sous forme d'arrêt
  - b. Rejet par ordonnance

- B. ACCUEIL DU POURVOI
  - a. Évocation de l'affaire
  - b. Renvoi de l'affaire